

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008

Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-4-2

Séance du vendredi 8 février 2008

Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social Subvention d'investissement pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux maîtrises d'œuvre urbaines et sociales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 14 163 Euros en faveur de l'OPH HABITATS DE HAUTE ALSACE pour financer une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale à SAINTE-CROIX-AUX-MINES (opération de démolition-reconstruction); les dépenses seront imputées sur le programme HO22, nature 20418, fonction 72,
- ❖ Approuve la convention jointe au rapport,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions